

Commune de 01540 VONNAS

**Nombre de
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 19

Pour : 19

Date de la convocation : 6 décembre 2024

Séance du 12 décembre 2024

Délibération 2024 – 12-12 - 06

L'an deux mil vingt-quatre le 12 décembre

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire.**

PRESENTS :

GIVORD Alain	CARJOT Jean-François	GIVORD Jean-Louis
DESMARIS Elodie	DUCLOS Nathalie	RABUEL Claude
BERTHOUD Françoise	LAURENT Michèle	TRONCY René
TRESSELT Nadine	PERROUD Marie-Françoise	GABILLET Guy
LEQUEUX Sébastien	DESRAYAUD Alexandre	RAVOUX Christian

Secrétaire de séance : Nathalie DUCLOS

Absent(e) excusé(e) : Caroline TROUILLOUX, Serge DUMARAIS, Cécile NIZET, Françoise DUBOIS, Karine THIBERT, Catherine MIGNOT, Cédric GREGOIRE, Ufuk YUKSEL

Pouvoirs : Françoise DUBOIS donne pouvoir à Nathalie DUCLOS, Serge DUMARAIS donne pouvoir à Jean-François CARJOT, Karine THIBERT donne pouvoir à Claude RABUEL, Cécile NIZET donne pouvoir à Marie-Françoise PERROUD

Objet : Convention de servitudes avec ENEDIS

Signature

Le Maire

Alain GIVORD

Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20241212-2024-12-12-06-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Délibération 2024 – 12-12 - 06

Objet : Convention de servitudes avec ENEDIS

Monsieur Jean-Louis GIVORD, maire adjoint, expose que dans le cadre de raccordement et de l'installation d'un nouveau poste de type PAC 4UF, sur les parcelles A 345, A 346, A 1811, A 2740 et A 2741 lieu-dit « Verdemont » situé rue de Verdemont – 01540 VONNAS, propriété de la commune, conformément au plan joint à la convention.

Cet accord se traduit par la mise en place d'une convention de servitudes à intervenir

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE la société ENEDIS à implanter sur les parcelles de terrain section A 345, A 346, A 1811, A 2740 et A 2741, dont la commune est propriétaire, les canalisations souterraines, les bornes, les coffrets et/ou ses accessoires conformément au plan joint,

ACCEPTE les termes de la convention de servitudes,

AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces et actes se rapportant à cette affaire.

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE
ET AFFICHAGE EN DATE DU*

17 DEC. 2024

**Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain GIVORD**



Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20241212-2024-12-12-06-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2024